

COMMISSAIRES GÉNÉRAUX.

MM. OZENNE, secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

DU SOMMERARD, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny.

Art. 2. Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 3 janvier 1872.

Signé: A. THIERS.

Par le Président de la République.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Signé: VICTOR LEFRANC.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL.

PARIS: Hôtel de Cluny, rue du Sommerard.

Vienne: 16, Park-Ring.
